

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 5 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 5 du mois de juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 30 juin 2022 affichée le 30 juin 2022.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Patricia PAMART, Mme Béatrice MONTIGNY, M. Christophe PATON, M. Jean Luc CAPON, Mme Nicole NAVARRO, M. Patrice DUPIRE, M. Maxime GEORGE, M. Benjamin GOUBET, Mme Ingrid GUISE, M. Paul Hervé DUBOIS

Absent excusé : Mme Stéphanie WYKROTA (procuration à M. Lalisse Michel), M. Richard RISSO, M. FENET Blaise

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Madame Ingrid GUISE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 24 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

CM-D2022-07-05

Avis sur le versement des subventions aux associations

Nombre de Membres en exercice : **14**

Nombre de Membres présents : **11**

Nombre de suffrages exprimés : **12**

Votes Pour : **12**

Votes Contre : **0**

Abstention : **0**

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

Considérant la délibération du 12 avril 2017 octroyant une subvention aux associations de la commune,
Considérant qu'il est nécessaire de reconduire ces subventions dans les mêmes conditions :

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
A l'unanimité décide des membres présents et représentés,

φ **Décide** d'émettre un avis favorable aux versements des subventions aux associations de 250€ Associations : la coopérative scolaire, les 4 saisons, les coulisses de l'atelier, le Tennis de table de Metz en Couture, l'association St Jean Bosco, la St Hubert à hauteur de 250€.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture 01septembre 2022.

Pour extrait conforme
M. Michel LALISSE,
Maire

Publié sur le site internet le 24/07/2023
Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Identifiant de télétransmission : ID 062-216205724